



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 11/08/2020

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU POUR L'IRRIGATION

Mesures de limitation

En l'absence de pluies significatives, la tendance à la baisse du débit du Fleuve Charente se poursuit et de nouvelles mesures préventives sont proposées par l'OUGC.

C'est pourquoi le préfet de la Charente-Maritime renforce les mesures de limitation des usages, conformément à l'arrêté cadre interdépartemental du 30 mars 2020 délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace ou aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2020 sur le territoire de l'OUGC Saintonge, Bassins : Fleuves côtiers, Seudre, Seugne, Arnoult, Bruant, Gères-Devise, Antenne-Rouzille, Boutonne, Charente aval.

Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures nouvelles à compter du mercredi 12 août 2020, 08 heures :

OUGC	Sous-Bassin	Mesures de restriction
Saintonge	Marais Nord de Rochefort Marais Sud de Rochefort	maintien alerte été volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival) + mesures préventives : Interdiction d'irriguer : - tous les jours de 10 à 19 heures - les nuits de mercredi à jeudi et samedi à dimanche (à l'exception des cultures maraîchères et des systèmes d'irrigation en goutte à goutte)

**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures reconduites :

OUGC	Bassins	Mesures de restriction	Date d'entrée en vigueur (08 heures)
COGEST'EAU	Né	CRISE Arrêt total de l'irrigation y compris les cultures dérogatoires	mardi 04 août 2020,
	Aume Couture	Alerte d'été volume hebdomadaire limité à 7 % + mesures préventive Interdiction d'irriguer 3j/semaine mercredi, samedi, dimanche	jeudi 30 juillet,
EPMP	Mignon Courance MP 7	Alerte été Gérées dans le cadre du protocole de gestion de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 27 juillet 2020
	Bassin du Curé Sèvre MP 6 pour les prélèvements superficiels : Sous bassin Marais Sèvre Niortaise MP 5.3 Sous bassin Marais Nord Aunis MP 5.4	Alerte d'été Gérée dans le cadre du protocole de gestion de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)	lundi 03 août 2020
DORDOGNE	L'Isle bassin Aval	Alerte renforcée été interdiction des prélèvements pour l'irrigation 5 jours sur 7 : lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche	mardi 04 août 2020,

**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

		alerte d'été	
SAINTONGE	Seugne	volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 17 juin (volume estival)	mercredi 05 août
	Charente aval		
	Bruant		
	Antenne-Rouzille	+ mesures préventives Interdiction d'irriguer le week-end, du samedi 09 h au dimanche 19 h	
	Boutonne		
	Seudre amont, moyenne et aval		

**Contact presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1